

TITRES PAR EQUIPES REGIONAUX
Samedi 28 et Dimanche 29 Mai 2022

↳ Sous réserve d'homologation des résultats par la Commission Sportive Régionale

Salle, 32 bis rue de sainte Suzanne – 53600 EVRON

ORGANISATION :

Club de EVRON - Correspondant : Fabien POILANE : Tél. 06 52 28 53 16

JA : GASNIER Sébastien : Tél. 06 86 84 03 72

Délégué de la ligue : Denis MOUILLE - Tél. 06 48 68 89 13 – d.mouille@pdltt.org

La compétition se jouera avec balles blanches plastiques

SAMEDI 28 MAI

Pointage 12H30

Début 13H00

→TITRES

Régionale 3 - 8^{ème} finale

NANTES ST JO 2 ; BELLEVIGNE LES CHATEAUX 1.

Pointage 14H00

Début 14H30

→Régionale 2 - ¼ finale

VIBRAYE 1 ; HERIC 1

Pointage 16H00

Début 16H30

→Régionale 3 - ¼ finale

Les 7 exempts :

LE MANS ASPTT 1 ; LA ROMAGNE 6 ; EVRON-MAYENNE 1 ; ST HILAIRE DE LOULAY 2 ;
BRETIGNOLLES 1 ; ORVAULT 1 ; PARIGNE L'EVEQUE 1

+ le vainqueur du 8^{ème} de finale

→ Régionale 1 - (poule de 3)

LA ROMAGNE 4 contre SUCE SUR ERDRE 1

DIMANCHE 29 MAI

Pointage 8H00

Début 8H30

→1/2 finales Pré Nationale

ST MEDARD DOULON 2 contre ST JULIEN TT 1

LE MANS SARTHE 2 contre LE MANS SARTHE 4

→Régionale 1 (Poule de 3)

LA ROCHE VENDEE 1 contre SUCE SUR ERDRE 1

→Régionale 3 - 1/2 finale

→Régionale 2 - 1/2 finale

Vainqueur du 1/4 + exempts : ST JULIEN TT 2 ; STE PAZANNE 1 ; ST MEDARD DOULON 4

Pointage 12H30

Début 13H00

→Régionale 1 (Poule de 3)

LA ROMAGNE 4 contre LA ROCHE VENDEE 1

→ FINALES

Régionale 2, Régionale 3

Finale Pré Nationale et places 3-4

TRES IMPORTANT

- Comme le prévoit le règlement, les participants devront être en mesure de ***présenter leur licence***.
- La tenue sportive sera obligatoire (**short et maillot réglementaire aux couleurs du club**).
- **Une équipe absente 15 minutes à l'appel de son nom par le Juge Arbitre sera déclarée forfait.**
- **Tout joueur pris à coller dans la salle ou les vestiaires sera exclu pour le reste de la compétition.**
- Les rencontres s'arrêtent au score acquis.
- Attention, **si forfait lors de la journée des titres, vous ne pouvez pas accéder à la division supérieur (voir règlement fédéraux article II 709.5).**
- Journées non stop ; Bar et Restauration dans la salle.